



CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Siren : 200071645)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Trambly
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Rémy MARTINOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Le Bourg
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71520 TRAMBLY
Téléphone	03 85 50 26 45
Fax	03 85 50 26 44
Courriel	contact@scmb71.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 233
-----------------------------	-------

Densité moyenne	31,90
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Bourgvilain (217100502)	361
71	Dompierre-les-Ormes (217101781)	909
71	Germolles-sur-Grosne (217102177)	128
71	La Chapelle-du-Mont-de-France (217100916)	193
71	Matour (217102896)	1 192
71	Montmelard (217103167)	379
71	Navour-sur-Grosne (200084564)	670
71	Pierreclos (217103506)	880
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière (217104413)	293
71	Saint-Pierre-le-Vieux (217104694)	382
71	Saint-Point (217104702)	362
71	Serrières (217105188)	284
71	Tramayes (217105451)	1 083
71	Trambly (217105469)	412
71	Trivy (217105477)	259
71	Verosvres (217105717)	446

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif Compétence obligatoire : . Assainissement
- Assainissement non collectif Compétence obligatoire : . Assainissement
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines Compétence supplémentaire : gestions des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Compétence supplémentaire : Mise en ?uvre d'un schéma directeur communautaire d'aménagement et de valorisation de la ressource forestière en liaison avec le Département dans le cadre de l'article L.153 -8 du code forestier.

Sanitaires et social

- Action sociale

Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire. Compétences supplémentaires : - Soutien au développement social, sportif et culturel sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations agréées contribuant au rayonnement supra communal.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Mise en œuvre des actions et services autour de l'enfance, de la jeunesse, des familles et des professionnels de l'enfance, tels que décrits ci-dessous dans le cadre des équipements suivants : ? accueil de jeunes enfants (les tout-petits pré-scolaires : 2 mois et demi à 6 ans) en structures adaptées : micro-crèche, halte-garderie et jardin d'enfants ; relais assistantes maternelles (RAM).

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

compétence supplémentaire : Mise en œuvre d'un plan de mobilité rurale sur le territoire exercé directement ou par le CIAS : ? développement d'un service de transport par taxi à la demande ; ? développement du système d'autostop « RezoPouce » ; ? partenariat avec Villages solidaires pour le développement du Transolidaires ? développement du covoiturage par création d'aires positionnées à des endroits stratégiques.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale. Ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance tels que créés d'actions définies dans le contrat de ville intra familiales (VIF) dans le cadre d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétences optionnelles : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

Compétences supplémentaires : ? accueil des enfants et jeunes scolarisés (maternel, élémentaire et collège : de 2 ans et demi à 15 ans) en structures adaptées lors des temps périscolaires (en dehors des horaires scolaires) ; accueils périscolaires, animations pour le public collégien et garderies ; ? organisation de temps d'accueil des enfants, des jeunes et de leurs familles lors des temps extrascolaires (mercredis, samedis et vacances scolaires) dans le cadre d'accueil de loisirs ; ? ludothèque itinérante ;

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences supplémentaires : - Soutien au développement social, sportif et culturel sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations agréées contribuant au rayonnement supra communal.

- Activités sportives

Compétences supplémentaires : - Soutien au développement social, sportif et culturel sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations agréées contribuant au rayonnement supra communal.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Habilitations statutaires : - Organisation d'un service de transport régulier ou à la demande (TAD) sur délégation du Département ou de la Région ;

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Compétence facultative : Aménagement et gestion du site touristique de Saint-Point Lamartine.

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.

- Politique du logement social

Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Paiement de la taxe de capitation en faveur du SDIS imputable aux communes membres.

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences supplémentaires : Actions en vue de l'amélioration de la couverture très haut débit et de l'aménagement numérique du territoire communautaire dans le cadre de l'article L 1425-1 du CGCT.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Compétences optionnelles : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

- Prise en charge de l'obligation imposée aux communes par l'article L 211-24 du code rural, de disposer d'une fourrière adaptée à leurs besoins, apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. adhésion de la communauté de communes à la SPA de la grisière à Mâcon - Balisage, signalétique et promotion d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnée. Groupement de commandes : la communauté de communes peut être chargée de la procédure de passation ou de l'exécution d'un marché public au nom et pour le compte des communes membres du groupement (article L. 5211-4-4 du CGCT)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SM d'étude et d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents (SMAAA) (200016277)	SM fermé	76 349
71	EPAGE du bassin versant de la Grosne (200095990)	SM fermé	50 816
71	PETR Mâconnais Sud Bourgogne (200076214)	SM fermé	120 244
71	SM SPANC du Clunisois (200004240)	SM fermé	21 800
71	SIRTOM de la vallée de la Grosne (257102830)	SM fermé	22 738

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)